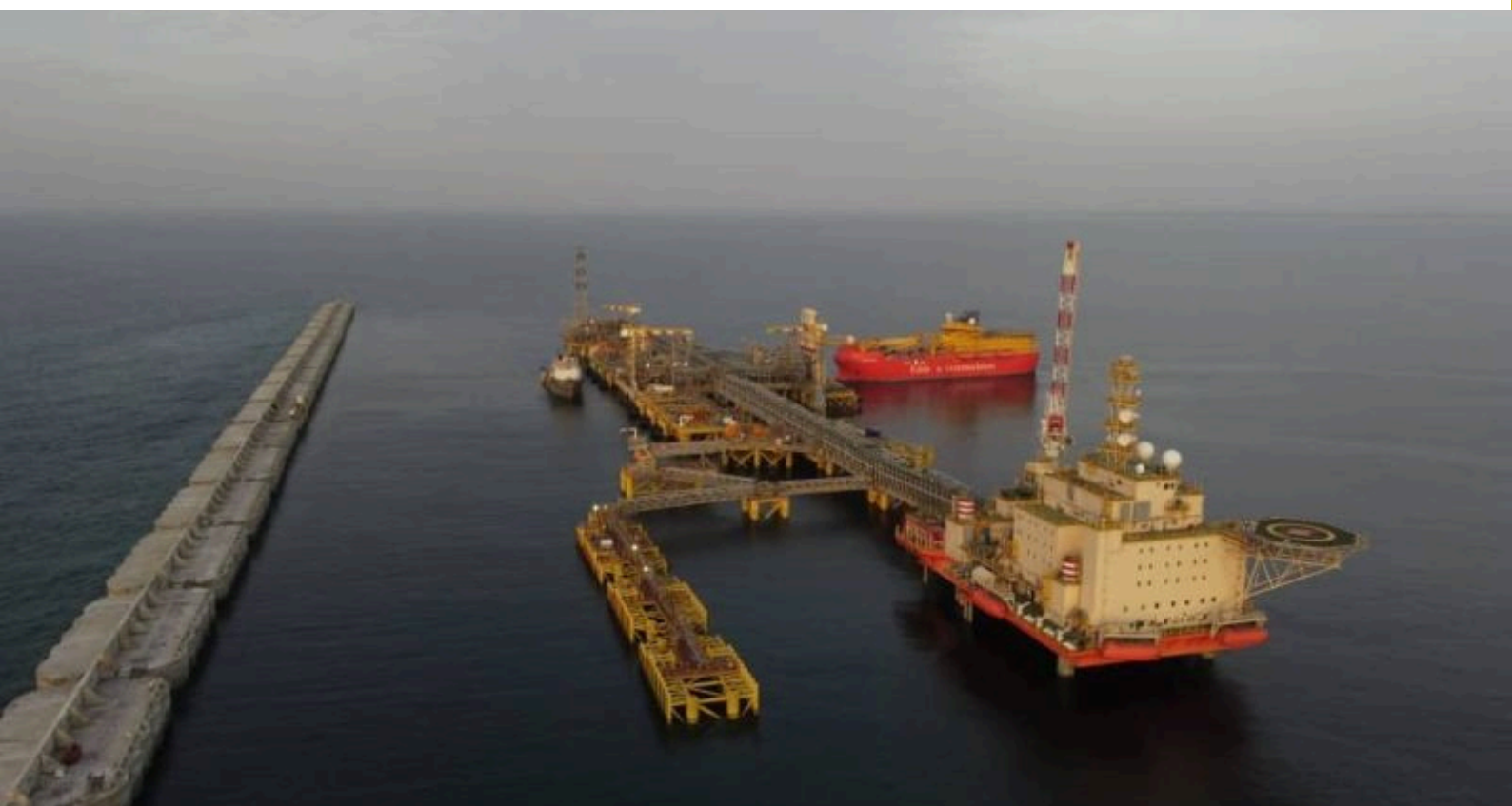


GOUVERNANCE RESPONSABLE ET DURABLE DU PETROLE ET DU GAZ AU SENEGAL



NOTE DE SYNTHÈSE

**SUIVI CITOYEN DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX :
LES DÉFIS DE LA PRODUCTION DE DONNÉES DANS
LE CADRE D'UNE EXPLOITATION OFFSHORE.**

11 juin 2025

Note de synthèse webinaire

Suivi citoyen des impacts environnementaux : Les défis de la production de données dans le cadre d'une exploitation offshore.

11 juin 2025 - sur Zoom

Table des matières

INTRODUCTION.....**P. 01**

I. ETAT DES LIEUX DES INITIATIVES EXISTANTES ET DES
DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS EN MATIÈRE DE
DONNÉES.....**P.03**

II. DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE LA PRODUCTION DE
DONNÉES ENVIRONNEMENTALES DANS LE CONTEXTE
D'UNE EXPLOITATION EN OFFSHORE.....**P. 05**

III. ENJEUX DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL OFFSHORE ET RÔLE
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.....**P. 06**

IV. DISCUSSIONS.....**P. 08**

V. CONCLUSION.....**P. 09**

INTRODUCTION

Dans un contexte mondial marqué par une dynamique accélérée de transition énergétique, les pays producteurs d'hydrocarbures en Afrique, notamment le Sénégal, amorcent une nouvelle ère d'exploitation de leurs ressources naturelles, avec un accent particulier sur les gisements offshore de pétrole et de gaz. Ce virage stratégique, bien que porteur d'espairs économiques, suscite de nombreuses inquiétudes quant à ses impacts environnementaux et sociaux. L'exploitation offshore, par nature éloignée des côtes et donc difficilement observable, comporte des risques élevés de pollution marine, de rejets d'hydrocarbures, de perturbation des écosystèmes, mais aussi d'effets délétères sur les communautés locales dont la survie dépend directement de la mer. Pêcheurs artisanaux, femmes transformatrices, éleveurs côtiers ou jeunes sans emploi stable : ces populations, souvent marginalisées dans les processus de décision, sont pourtant les premières impactées par ces activités extractives.

La montée de ces enjeux environnementaux, notamment dans les zones côtières et maritimes du Sénégal, exige une approche plus inclusive, participative et transparente de la gouvernance des ressources naturelles. Cette exigence est d'autant plus forte que l'exploitation offshore, en raison de sa technicité et de son éloignement, échappe souvent au regard des citoyens, renforçant le sentiment d'opacité qui entoure les projets extractifs. Pourtant, les textes nationaux et internationaux existent : l'article 25 de la Constitution sénégalaise consacre le droit à un environnement sain et le devoir du citoyen de préserver les ressources naturelles ; l'Accord d'Escazú et le Principe 10 de la Déclaration de Rio garantissent l'accès à l'information environnementale et la participation du public. Malgré ces instruments, l'accès aux données environnementales demeure limité, fragmenté, et souvent réservé à une élite technocratique.

C'est dans cette perspective critique que s'inscrit le webinaire intitulé « Suivi citoyen des impacts environnementaux : les défis de la production de données dans le cadre d'une exploitation offshore », organisé le 11 juin 2025 par LEGS-Africa, dans le cadre de son projet de suivi alternatif des impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation pétrolière et gazière, avec le soutien du Energy Transition Fund. Dans ses propos introductifs, Elimane Haby KANE, Président exécutif de LEGS-Africa, a exprimé que cette rencontre visait à échanger sur un sujet « très lancinant, très urgent » depuis que le pays est entré dans « l'économie des hydrocarbures ». Il a précisé que l'organisation, notamment LEGS-Africa, mène un programme de suivi alternatif des impacts environnementaux et socio-économiques du projet GTA à Saint-Louis, dans une approche de recherche-action, en collaboration avec l'Université Gaston Berger.

« Nous travaillons avec des chercheurs de l'Université Gaston Berger sur le suivi alternatif de ces impacts dans une dynamique académique mais aussi de recherche-action », a-t-il précisé avant d'insister sur le fait que ce travail devait impliquer directement les acteurs potentiellement impactés, notamment les pêcheurs artisanaux et les métiers liés à la chaîne de valeur halieutique.

M. KANE a expliqué que cette démarche se voulait ouverte à « l'essentiel pour ne pas dire à toutes les parties prenantes » : institutions publiques (Ministère du Pétrole, Ministère de l'Environnement, ANAM), institutions scientifiques (UGB, CRODT), entreprises, société civile (Greenpeace, CLPA de Saint-Louis) et communautés locales. Il a notamment mentionné la participation de M. Baba DRAME, directeur de la Réglementation environnementale, et de Dr Abdou GUEYE, Environnementaliste à l'ANAM, saluant le fait que ce dernier soit un « produit de la société civile au service de l'administration centrale ».

Le président de LEGS-Africa a rappelé l'enjeu spécifique de l'exploitation offshore, avec des plateformes situées à plus de 100 km des côtes et des puits atteignant 3 km de profondeur. Il a souligné que cette configuration exige des moyens logistiques importants pour garantir un suivi efficace, mais que les acteurs locaux, comme les pêcheurs, ont une expertise précieuse pour y contribuer. « Il faut harmoniser tout ceci et maximiser les possibilités de faire le travail sérieusement. C'est un devoir constitutionnel », dit-il. Ainsi, il a cité l'article 25 de la Constitution sénégalaise, qui impose à chaque citoyen de veiller à un environnement sain, tout en insistant sur le rôle que les citoyens peuvent jouer dans la collecte et la production de données. « Nous voulons avoir des postures citoyennes sur la question, mais qui soient alimentées par des données scientifiques », conclut-il.

À la suite de cette introduction, la parole a été donnée au Professeur Boubou Aldiouma SY, chercheur à l'Université Gaston Berger, spécialiste des dynamiques sédimentaires et coordonnateur du Master international « Gérer les impacts des activités extractives ». Son intervention a permis de poser les fondements scientifiques du sujet.

Le professeur SY a rappelé que l'exploitation des hydrocarbures offshore dans le bassin sénégalomauritanien se déroule dans une zone géomorphologique sensible, avec des impacts potentiels sur la biodiversité, les écosystèmes marins, les courants, les deltas et les estuaires. Selon lui, « Il est important de comprendre la source et la nature des données environnementales pour pouvoir mettre en place des stratégies de prévention durables. »

Il a mis en évidence la complexité géologique de la zone, formée il y a environ 180 millions d'années, et l'importance de surveiller divers paramètres : topographie sous-marine, hydrodynamique, faciès sédimentaires, niveaux de pollution des sédiments et de l'eau, axes migratoires de la faune marine. Pour lui, « Il ne faut pas sacrifier la pêche, qui est une activité durable, au profit du gaz et du pétrole, qui sont des ressources non renouvelables. »

Pr Boubou Aldiouma SY a insisté sur la nécessité de produire des données fiables pour documenter l'état initial, suivre les évolutions et permettre une évaluation environnementale rigoureuse. Il a également insisté sur l'importance d'associer l'ensemble des parties prenantes – pouvoirs publics, institutions scientifiques, OSC et communautés – dans une gouvernance partagée de l'environnement marin. Il estime ainsi qu'« Il faut assurer des synergies entre les institutions publiques, les centres de recherche, les entreprises, pour une gouvernance environnementale maîtrisée, transparente. »

Cette session introductive a ainsi posé le double cadre du webinaire : d'un côté, le besoin de structurer la production et la diffusion de données environnementales fiables, de l'autre, la volonté d'impliquer les citoyens dans le suivi actif des projets extractifs offshore. Elle a servi de base aux discussions suivantes sur les dispositifs institutionnels existants, les défis techniques et politiques, ainsi que les opportunités d'action pour les différents acteurs concernés.

I. Etat des lieux des initiatives existantes et des dispositifs institutionnels en matière de données

L'un des objectifs majeurs du webinaire était d'évaluer les mécanismes institutionnels actuels et les initiatives existantes en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données environnementales dans le cadre de l'exploitation pétrolière et gazière offshore. Ce diagnostic collectif a permis de dresser un tableau nuancé de la situation actuelle, marquée à la fois par une volonté d'encadrement réglementaire et par d'importantes faiblesses de mise en œuvre et d'accessibilité.

Dans son intervention, M. Baba DRAME, directeur de la Réglementation environnementale et du Contrôle au Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, a apporté un éclairage institutionnel détaillé sur les mécanismes de gestion et de suivi environnemental liés aux projets pétroliers et gaziers offshore au Sénégal.

Il a d'abord souligné l'importance de la réforme structurelle opérée en 2024, ayant transformé la Direction de l'environnement et des établissements classés en Direction de la Réglementation environnementale et du Contrôle, signal fort d'un engagement renforcé de l'Etat à faire respecter la réglementation en matière d'environnement. Ce changement, selon lui, vise à assurer « l'application rigoureuse des textes, le respect des normes environnementales, mais aussi le contrôle effectif sur le terrain ».

S'agissant des projets pétroliers et gaziers en cours (notamment Woodside dans le delta du Saloum et GTA, projet conjoint avec la Mauritanie), il a affirmé que tous sont « assujettis à une évaluation environnementale conformément à la réglementation ». Ces études d'impact environnemental (EIE) sont examinées par un Comité Technique National, composé de représentants de l'administration, de chercheurs, d'universitaires et d'experts indépendants. L'évaluation est ensuite suivie d'audiences publiques pour intégrer les avis des populations avant la délivrance du certificat de conformité environnementale. Pour lui, « ce certificat n'est pas une fin en soi. Il est assorti de l'obligation de mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts. Et l'État veille à leur application. »

Il a souligné le caractère dynamique du processus : même après validation des EIE, le ministère continue de recevoir des contributions et avis d'experts sur certains aspects techniques du projet, qui peuvent conduire à des mises à jour du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Actuellement, le ministère est engagé dans le suivi actif de la phase d'exploitation des projets.

M. DRAME a insisté sur un point fondamental : la crédibilité de toute évaluation et de tout suivi repose sur la qualité des données environnementales disponibles. Sans données précises et fiables, il est impossible d'apprécier objectivement les impacts des projets sur les écosystèmes et les sociétés humaines. Il pense alors que « Ce que nous faisons repose sur des données. Sans données fiables, on ne peut pas faire une évaluation environnementale crédible. »

M. DRAME a rappelé l'importance de définir une situation de référence (ou "ligne de base") avant le démarrage des activités, afin de pouvoir comparer les évolutions constatées sur l'environnement avec et sans projet. Il a cité l'exemple de Saint-Louis, où des pêcheurs signalent des pertes économiques depuis le lancement de GTA, en raison notamment de la zone d'exclusion maritime imposée pour des raisons de sécurité. « Les zones d'exclusion, même si elles sont réglementaires, empiètent sur des espaces traditionnellement occupés par les pêcheurs. Cela a un coût économique, et cela doit être mesuré », clarifie-t-il.

Pour conclure son propos, M. Baba DRAME a également évoqué des questions sensibles comme l'imputabilité des impacts. Les cas d'échouage de bancs de poissons ou de baleines ont été attribués par certains à l'activité pétrolière, mais sans preuves scientifiques suffisantes. D'où l'urgence de mener des investigations approfondies, sur le long terme, avec des outils et des indicateurs validés.

Dans la continuité de l'intervention du directeur de la réglementation et du contrôle du METE, Dr Abdou GUEYE, représentant de l'Agence nationale des affaires maritimes (ANAM), a apporté un éclairage complémentaire, à la fois scientifique et opérationnel, sur les dispositifs existants en matière de production et de gestion de données environnementales dans le secteur offshore.

Dr GUEYE, lui-même docteur en géographie de l'Université Gaston Berger, spécialiste des impacts environnementaux de l'exploitation offshore, a rappelé que l'Etat du Sénégal avait réalisé des avancées significatives depuis 2014, à travers la révision de plusieurs textes fondamentaux : le Code pétrolier (2019), le Code de l'environnement (2023) et en cours, le Code de la marine marchande, dans le but de mieux encadrer les projets pétroliers et gaziers offshore. Il déclare que « L'Etat a mis en place un dispositif juridique pertinent. Mais les textes ne suffisent pas. Il nous faut aussi produire des données scientifiques fiables pour accompagner la prise de décision. »

Il a souligné que depuis la mise en œuvre de l'assistance technique pilotée par le COS Petrogaz, des efforts ont été fournis pour structurer un système de production de données, mais qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment en matière de recherche approfondie sur les écosystèmes marins, les fonds marins, et les dynamiques liées aux infrastructures extractives.

Parlant du projet GTA, Dr Abdou GUEYE a décrit en détail les trois sites d'installations en mer (zone de forage, FPSO, terminal GNL) qui s'étendent sur plus de 110 km en linéaire, avec des connexions complexes entre les installations de surface et les fonds marins. Cela rend, selon lui, absolument nécessaire une connaissance fine et actualisée de la topographie sous-marine, des courants et de la biodiversité benthique. Il croit donc qu'« Il faut que l'Etat ait une bonne maîtrise des fonds marins pour pouvoir valider les choix techniques et exercer une souveraineté réelle sur le développement du projet. »

Dr Abdou GUEYE a insisté sur les enjeux de pollution chronique : au-delà des accidents visibles (explosions, collisions), il y a aussi des rejets réguliers d'eaux de production, de déchets liquides et solides, qui nécessitent une surveillance continue. Il a donné l'exemple du projet Sangomar, où les études de suivi environnemental ont révélé la présence de 15 espèces de poissons dans la zone de forage, ce qui démontre l'importance écologique de ces milieux profonds.

En tant que chercheur et cadre de l'ANAM, il a également rappelé que le Sénégal, bien que nouvel entrant, devait s'inspirer des meilleures pratiques internationales, à l'image de la Norvège, où la rigueur du système juridique est appuyée par un dispositif technique de contrôle robuste. Il affirme en ce sens que « La Norvège est un exemple : arsenal juridique pertinent, dispositifs techniques efficaces. Nous devons tendre vers cela. »

Dr Abdou GUEYE a conclu en appelant à une vision holistique, qui considère à la fois les hydrocarbures comme ressources non renouvelables, et les écosystèmes halieutiques comme biens communs à préserver durablement. Il déclare en ce sens : « Nous sommes dans un espace partagé : pétrole, gaz, mais aussi pêche. Il nous faut des données, des stratégies claires, et surtout un contrôle rigoureux. Le défi des défis, c'est le contrôle. »

Ainsi, malgré l'existence de dispositifs réglementaires et techniques, le système actuel de production et de gestion des données environnementales reste fragmenté, opaque et peu accessible. Il manque une stratégie nationale de gouvernance des données environnementales qui intègre à la fois les acteurs publics, les scientifiques, les entreprises et la société civile, dans une logique de transparence, d'interopérabilité et d'ouverture. Cette situation limite fortement les possibilités de suivi citoyen effectif et alimente la méfiance des communautés vis-à-vis des projets offshore.

II. Défis et opportunités de la production de données environnementales dans le contexte d'une exploitation en offshore

L'exploitation offshore des hydrocarbures au Sénégal, bien qu'encadrée par des dispositifs juridiques et institutionnels de plus en plus étoffés, fait face à des défis structurels majeurs lorsqu'il s'agit de produire, traiter, stocker et diffuser des données environnementales fiables. Les intervenants du webinaire ont souligné à l'unanimité que sans une information précise, rigoureuse et accessible, il est illusoire de prétendre à un suivi environnemental efficace, encore moins à un contrôle citoyen crédible.

Dr Ismaïla NDOUR, Directeur du Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT), a souligné l'importance cruciale de la production de données scientifiques dans le contexte de l'exploitation pétrolière et gazière offshore. Selon lui, ces données constituent un levier stratégique pour assurer une veille environnementale rigoureuse, anticiper les risques, évaluer les impacts écologiques et sociaux, et fonder les décisions publiques sur des éléments objectifs et vérifiables. « Tout se base sur une bonne politique de gestion de l'exploitation pétrolière et gazière, fondée sur la disponibilité d'informations en appui à la prise de décision », a-t-il affirmé.

Dr NDOUR a rappelé que le Sénégal dispose déjà d'un cadre institutionnel structuré, composé du ministère de l'Environnement, de l'ENAM, de la DECAN, des universités et centres de recherche, ainsi que de plateformes techniques telles que les systèmes d'alerte précoce et les systèmes d'information géographique (SIG). Il a également mis en avant l'importance des partenariats nationaux et internationaux, en particulier avec les universités et centres de recherche étrangers.

Il a illustré ses propos à travers une initiative concrète menée par le CRODT : une étude de faisabilité sur l'immersion de récifs artificiels à Saint-Louis, conduite en étroite collaboration avec les pêcheurs, les autorités locales et des partenaires techniques (PREMA, PRMAC, ISRA, SMAR, CSE, etc.). Cette démarche participative a permis de renforcer l'ancrage communautaire et de tirer parti des savoirs endogènes. « Ce sont les pêcheurs qui nous ont indiqué les sites à explorer. Leur contribution a été décisive dans la réussite de ce projet », a-t-il salué.

Malgré les opportunités existantes, Dr Ismaïla NDOUR a souligné que le dispositif national reste confronté à plusieurs contraintes qui limitent l'efficacité du suivi environnemental dans le contexte de l'exploitation pétrolière et gazière. L'un des premiers obstacles évoqués est la fragmentation des données environnementales, souvent éparpillées entre plusieurs institutions sans coordination ni base centralisée. Cette dispersion complique non seulement l'accès à l'information mais aussi son exploitation stratégique à des fins de planification et d'évaluation.

À cela s'ajoute une faiblesse des capacités techniques, caractérisée par des laboratoires insuffisamment équipés, un déficit de technologies modernes et un manque de ressources humaines spécialisées sur le terrain. Les efforts menés par certaines institutions de recherche demeurent souvent ponctuels, faute de financements durables. De nombreux projets s'arrêtent une fois les ressources épuisées, ce qui empêche un suivi régulier des écosystèmes, pourtant crucial dans le contexte offshore.

Dr NDOUR a également attiré l'attention sur les barrières linguistiques et les problèmes d'accessibilité des rapports produits par les compagnies pétrolières. Ces documents, souvent rédigés dans des formats techniques ou dans des langues étrangères, ne sont pas exploitables par les structures locales ou par les communautés directement concernées.

Un autre défi fondamental réside dans le manque de coordination entre les différents acteurs impliqués – qu'il s'agisse de la recherche, de l'administration ou des professionnels. Les interventions se font généralement en silo, sans vision commune ni mutualisation des efforts. L'intervenant estime qu'en l'absence d'un cadre de travail structuré et d'une stratégie de collaboration interinstitutionnelle, les impacts positifs sur la gouvernance environnementale resteront limités.

Il a enfin déploré la faible implication des communautés locales, pourtant directement exposées aux effets de l'exploitation pétrolière. Leur connaissance du milieu marin, leur capacité à détecter les perturbations, ainsi que leur légitimité dans les dynamiques territoriales, sont trop peu prises en compte. « On laisse souvent les communautés en marge, alors qu'elles peuvent produire des données endogènes essentielles à la gestion durable de ces ressources », a-t-il affirmé.

Pour Dr NDOUR, ces défis révèlent ainsi la nécessité d'un engagement politique fort, d'une vision partagée et d'un soutien structurant à la production de connaissances environnementales pour accompagner le développement du secteur extractif de manière responsable et inclusive.

III. Enjeux du suivi environnemental offshore et rôle de la société civile

Le développement de l'industrie pétrolière et gazière offshore au Sénégal soulève une série d'enjeux majeurs en matière de gouvernance environnementale, de justice sociale et de transparence. Lors du webinaire, les interventions de Mamadou SARR (représentant communautaire de Saint-Louis), de Sidy Bouya SY (chercheur à LEGS-Africa) et d'Adama FALL (environnementaliste) ont permis d'illustrer, avec force, la complexité de ces enjeux et le rôle stratégique que doit jouer la société civile.

L'intervention poignante de Mamadou SARR a rappelé que les communautés côtières sont les premières exposées, mais aussi les premières oubliées dans le processus d'exploitation offshore. Selon lui, les impacts négatifs sur la biodiversité marine, les ressources halieutiques et les conditions de vie des pêcheurs ont débuté dès la phase d'exploration, bien avant la production proprement dite. Il affirme : « Depuis le début des explorations, nous avons observé des phénomènes inédits : disparition de certaines espèces, comportements inhabituels des poissons... Dire qu'il n'y a pas d'impact est une insulte à notre vécu. »

Ce sentiment de marginalisation est aggravé par le manque de transparence de l'Etat et des compagnies, notamment en cas d'incident. Mamadou SARR évoque, à ce propos, la découverte par voie de presse mauritanienne d'une fuite de gaz non communiquée aux populations locales : « Même les informations les plus sensibles, comme les fuites de gaz, nous les apprenons dans la presse étrangère. C'est inadmissible. » Plus grave encore, les mécanismes de concertation mis en place sont, selon lui, inefficaces, voire instrumentalisés. Le cadre de concertation du projet GTA, par exemple, est dénoncé comme un espace où les préoccupations des communautés sont noyées dans des considérations bureaucratiques.

À ces préoccupations s'ajoutent des défis structurels que Sidy Bouya SY a mis en lumière. D'un point de vue institutionnel, il pointe un cloisonnement des acteurs, une absence de coordination, et un déficit d'interopérabilité des systèmes d'information environnementale. Le chercheur appelle à une réforme profonde de la gestion des données environnementales : « Nous avons besoin d'une plateforme nationale unifiée, centralisée, accessible à tous les acteurs, y compris les communautés. L'absence de standardisation des données crée de l'opacité et limite toute initiative de veille crédible. »

Du point de vue juridique, Sidy Bouya SY souligne que le Code de l'environnement sénégalais, révisé en 2023, reste en décalage avec certaines conventions internationales pourtant ratifiées, comme celle de 1969 sur les pollutions en haute mer. Le manque de transposition de ces conventions crée des vides juridiques et rend difficile la régulation efficace des risques environnementaux liés à l'offshore : « Le Sénégal partage des gisements transfrontaliers avec la Mauritanie, mais la coordination juridique entre les deux pays reste faible. Cela compromet la gestion environnementale intégrée de ces ressources. »

Face à cette réalité, il recommande également la création de fonds fiduciaires dédiés à la conservation marine et au financement du suivi environnemental participatif, impliquant la recherche locale, les startups et les jeunes chercheurs.

Adama FALL, quant à lui, insiste sur le lien entre veille citoyenne et accès à l'information. Selon lui, sans transparence sur les rapports de suivi environnemental et social, la participation de la société civile reste un vœu pieux. Il rappelle l'exemple du comité consultatif d'Alaska, aux États-Unis, où la société civile participe activement à la surveillance des activités pétrolières, comme un modèle à considérer pour le Sénégal.

Il invite l'administration et les compagnies à ouvrir les bases de données environnementales : « Les rapports de suivi doivent être publics. Ils contiennent des informations critiques sur les risques. Les cacher, c'est exposer les communautés à des dangers évitables. »

Par ailleurs, il appelle à une rupture avec la logique extractiviste, rappelant que les hydrocarbures sont des ressources épuisables, et que la sécurité alimentaire des populations sénégalaises repose en grande partie sur la pêche : « On ne peut pas sacrifier l'environnement marin pour une rente à court terme. La viande est chère, le poisson est vital. Si l'on détruit la mer, c'est l'économie bleue, la nutrition et la santé publique qui s'effondrent. »

Les trois intervenants convergent sur l'idée que le suivi environnemental offshore ne peut être confié uniquement à l'Etat ou aux compagnies. Il doit reposer sur une coalition élargie d'acteurs, incluant les communautés locales, les chercheurs, les ONG, les journalistes, et les institutions publiques. La société civile doit être dotée de moyens techniques, financiers et juridiques pour jouer pleinement son rôle de sentinelle et de relais des préoccupations citoyennes.

En somme, les enjeux du suivi environnemental offshore ne sont pas seulement techniques ou écologiques : ils sont aussi politiques, sociaux et éthiques. Ils interrogent le type de développement que le Sénégal souhaite promouvoir, la place réelle du citoyen dans la gouvernance des ressources naturelles, et la capacité des institutions à garantir l'équité intergénérationnelle.

IV. Discussions

La session de discussions a permis de confronter les perspectives institutionnelles, communautaires, scientifiques et médiatiques autour du suivi citoyen des impacts environnementaux et sociaux dans le contexte offshore. Cette séquence d'échanges a été marquée par la volonté commune d'avancer vers une gouvernance plus inclusive, mais aussi par des désaccords sur l'effectivité des mécanismes existants.

Dr Yahya BADIANE, du ministère du Pétrole, et Dr Abdou GUEYE, représentant de l'ANAM, ont ouvert les échanges en reconnaissant les frustrations exprimées par les communautés locales, tout en rappelant les efforts entrepris par l'État. Ces efforts incluent notamment la mise en place de cadres de concertation régionaux, la révision de textes juridiques et la volonté de doter les institutions de moyens techniques et scientifiques accrus. Dr GUEYE a insisté sur le fait que « l'exploitation offshore n'est pas encore associée à des impacts majeurs au Sénégal », mais qu'il faut rester vigilant, renforcer la recherche et garantir un contrôle continu.

Toutefois, cette vision est nuancée, voire contestée, par plusieurs participants communautaires. Mamadou SARR, représentant des communautés de pêcheurs à Saint-Louis, a dénoncé la faible implication réelle des populations locales dans le suivi environnemental. Il a illustré cette situation par des exemples concrets de fuites de gaz non communiquées officiellement et une concertation jugée « formelle et bureaucratique ». Selon lui, « les communautés ne sont pas associées aux décisions, alors qu'elles vivent les conséquences dans leur chair. »

Dans le même esprit, Pape Moussa NDIAYE, des îles du Saloum, a souligné le besoin urgent pour les riverains d'être informés et intégrés dans les dynamiques de gouvernance environnementale. Il a plaidé pour que les populations « ne soient pas de simples spectateurs, mais des acteurs à part entière de la surveillance écologique. »

Le journaliste Georges KONARÉ a, quant à lui, insisté sur la nécessité de vulgariser les débats environnementaux dans les langues nationales, afin de permettre à tous les citoyens, même les moins alphabétisés, de comprendre les enjeux et d'exercer leur droit à la participation.

Pour Pr Boubou SY et Dr Ismaïla NDOUR, la solution réside dans le renforcement des dispositifs de collecte de données, la consolidation des plateformes existantes et la centralisation de l'information. Il s'agit aussi, selon eux, de rendre ces données accessibles, compréhensibles et exploitables à la fois par les institutions, les chercheurs et les communautés.

Enfin, Dr Baba DRAME, directeur de la Réglementation environnementale et du contrôle, est intervenu pour rappeler que « toutes les études d'impact sont publiques et accessibles » et que « l'Etat est dans une logique d'amélioration continue ». Il a reconnu cependant que les rapports sont souvent volumineux et peu adaptés à une lecture citoyenne, plaidant pour leur simplification à travers des résumés accessibles.

Il a aussi admis que les capacités techniques de contrôle doivent être renforcées, notamment via l'acquisition de drones et d'équipements spécialisés pour le suivi en profondeur.

Les discussions ont ainsi révélé un double besoin : celui d'une ouverture accrue à la société civile, et celui d'une coordination renforcée entre acteurs publics, scientifiques et communautaires, pour faire face aux défis environnementaux d'une exploitation offshore à haut risque.

V. Clôture

Ce webinaire a constitué un espace de dialogue constructif entre les chercheurs, institutions publiques, membres de la société civile, journalistes et représentants des communautés locales. Il a permis de dégager un consensus sur la nécessité de bâtir un suivi environnemental robuste, transparent et inclusif, à la hauteur des enjeux que représente l'exploitation offshore au Sénégal.

Les discussions ont mis en lumière des avancées notables en matière de cadres juridiques, de dispositifs de concertation et de production de données. Toutefois, de nombreux défis subsistent : fragmentation institutionnelle, accès limité à l'information, absence de synergie entre acteurs, et faible implication réelle des communautés locales.

Il apparaît donc essentiel de renforcer les mécanismes de veille citoyenne, de soutenir la recherche scientifique appliquée, de favoriser la gouvernance participative, et de garantir une meilleure redevabilité des opérateurs économiques. Dans cette dynamique, la société civile, les chercheurs et les médias ont un rôle stratégique à jouer pour maintenir l'exigence de transparence et de justice environnementale.

En définitive, ce webinaire marque une étape importante vers la construction d'un cadre d'action partagé et durable, où l'exploitation des ressources naturelles se fera avec et pour les populations, dans le respect des équilibres écologiques et des droits des générations futures.

Veuillez suivre le webinaire via ce lien ci-après :

<https://www.youtube.com/watch?v=58IJ02t-3zQ&t=533s>

PERSONNES RESSOURCES



Pr Boubou Aldiouma SY

Enseignant-chercheur, Géographe



Baba DRAMÉ

Directeur de la réglementation de l'environnement et du contrôle



Dr Abdou GUEYE

Agence nationale des Affaires maritimes - ANAM, Géographe et
Environnementaliste



Dr Ismaïla NDOUR

Directeur du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar
Thiaroye - CRODT



Mamadou SARR

Président Commission environnement et préservation de la ressource
APALSL

Équipe de projet :

- Elimane Haby KANE, Coordonnateur de projet
- Seydou Barham DIOUF, Assistant de projet et capitalisation
- Georges A. COLY, Chargé de communication

Yoff, 4 Route de l'Aéroport , 2ème étage Dakar - Sénégal
Tel : 33 860 24 87 / 77 414 17 65
Email : legs.africa2063@gmail.com
www.legs-africa.org / www.citizenlegs.org

